

LES 3 HEURES DES PICAOUS

3h en solo / 3h en relais / 1h en relais (jeunes).

Cette épreuve organisée par le club APF AL Saint Marc le Blanc se déroulera le dimanche 4 Septembre 2022 sur le site du stade ; pour la partie technique, administrative et logistique en collaboration avec la commune et les propriétaires des terrains. L'épreuve est ouverte à tous, aux licenciés de la fédération française d'athlétisme (F.F.A.), ainsi qu'aux coureurs non licenciés.

REGLEMENT

LES CONCURRENTS :

s'engagent à respecter ce règlement.

3 épreuves :

a) Courses nature 3 heures en solo (8€/relayeur) : Ouvert aux coureurs hommes femmes de la catégorie Espoir à Master (né(e) en 2002 et avant).

b) Courses nature de 3 heures en relais (8€/relayeur) : Equipes de 2, 3 ou 4 coureurs, hommes, femmes, ou mixte, de la catégorie Minime à Master. Ouvert aux coureurs né(e) en 2008 et avant).

c) Courses nature de 1 h en relais (Gratuit) : ouvert aux coureurs Benjamins (2009/2010) et minimés (2007/2008) : Equipes de 4 coureurs ; garçons, filles, ou mixte.

Le briefing, avant départ aura lieu à 10h45.

L'heure de départ de la course est fixée à 11h.

Pour tous un parcours de 1.6 km sur bitume et sentiers qui sera jalonné. Le plan du parcours peut être consulté sur le site internet, sur le lieu d'inscription et de retrait des dossards.

Les participants s'engagent à respecter le parcours balisé qu'ils empruntent.

Aucun suiveur motorisé ou VTT n'est autorisé.

L'ordre des coureurs est libre, Chaque relayeur pourra faire le nombre de tours qu'il souhaite avant de transmettre le relais.

Le passage de relais se fera sur le stade dans la zone définie.

Le classement se fera au plus grand nombre de tours effectués par l'équipe sur la durée de l'épreuve. En cas d'égalité de tours, c'est le meilleur chronomètre qui départagera les équipes. Un coureur déjà engagé dans un dernier tour au moment où sera sonnée la fin de la course (14h) devra continuer son tour jusqu'au passage de la ligne d'arrivée. Le chronomètre de son équipe sera arrêté lors de son passage final sur la ligne.

CERTIFICATS MEDICAUX : les licenciés F.F.A présenteront leur licence en cours de validité. Les non-licenciés FFA doivent présenter un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

RESPONSABILITE CIVILE : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

INSCRIPTIONS : En ligne sur le site « KLIKEGO ». Jusqu'au 2/09/2022, 21h55.

Les droits d'inscriptions sont fixés à 8€ par relayeurs (majoration à 10€ pour les inscriptions sur place, le jour de la course).

Le Relais 1h est gratuit.

DOSSARDS : Les dossards pourront être retirés au secrétariat situé sur le stade, de 9h30 à 10h30.

RECOMPENSES :

Épreuve *3heures solo* : les 3 premiers Hommes et 3 premières femmes.

Épreuve *3h en relais* : La première équipe de 2 relayeurs : Hommes, Femmes, mixte,

La première équipe de 3 relayeurs : Hommes, Femmes, mixte.

La première équipe de 4 relayeurs : Hommes, Femmes, mixte.

De plus en clôture un tirage au sort des numéros de dossards des épreuves solos et 3 heures permettra la remise de lots.

Épreuve *1h en relais* : La première équipe : Hommes, Femmes, mixte.

Chaque jeune participant aura droit à son ravitaillement.

SECURITE: Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée

DROIT D'IMAGE : Chaque coureur, spectateur et accompagnateur autorisent expressément l'organisateur à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Sauf opposition de sa part, qui devra être mentionnée par écrit à l'organisation, les coordonnées du coureur pourront être transmises à des organismes extérieurs.

ENVIRONNEMENT : L'ensemble des épreuves est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique pourra entraîner la disqualification du concurrent.

PROTOCOLE SANITAIRE : un protocole sanitaire spécial covid 19 sera mis en place le jour de l'épreuve amené à évoluer en fonction de la situation sanitaire et des réglementations nationales ou locales en vigueur. Le détail sera communiqué via le site de l'organisateur 7 jours avant l'épreuve.